



## Contester pv stationnements avec une déclaration d'achat

-----  
Par Yaya

Bonjour.

J'ai acheté une voiture sans contrôle technique en pensant pouvoir le passer et malheureusement se n'était pas le cas. Etant donné que le contrôle technique n'est pas passé, j'étais dans L'IMPOSSIBILITÉ DE FAIRE LA CARTE GRISE. Par la suite j'ai cédé le véhicule a un garage qui la enregistré a son nom et ma fourni un document nommé D.A. j'ai voulu faire la déclaration de cession sur ants.gouv mais c'était impossible car le véhicule n'était pas a mon nom. Quelque mois plus tard je reçois des pv de stationnement que je conteste aussi tôt en envoyant recommandé avec la déclaration d'achats garage comme preuve que ce véhicule n'est plus à moi. Mais le service fps a rejeter la demande. Après plusieurs contacte avec ce même service il me demande un acte d'enregistrement à la préfecture que j'aurais du faire après la cession du véhicule. Bien que je leur explique que je n'ai pas plus faire la carte grise et c'est pour cette raison que je les cède à un garage donc impossible de faire cette déclaration sur ants.gouv mais que le garage la bien enregistré a son nom et que j'ai fourni la D.A avec mon recours le service fps ne veut rien savoir.

Bien que je dispose de la preuve que le véhicule appartient bien au garage, il me bloque en me demandant de fournir un document que je ne peu avoir. (Je n'ai pas le numero de carte grise car j'ai pas pu la faire.)

Suis je tombé sur une personne qui ne veut rien savoir ou bien je n'ai vraiment aucun recours?.

J'ai recontacté le garage a qui j'ai cédé le véhicule et il me confirme que avec cette déclaration d'achat je n'avais pas besoin de faire une déclaration de vente car en temps que professionnelle il a directement enregistré le véhicule a son nom car lui-même est agréé par la préfecture.

En ce qui concerne la préfecture le seul contact est par mail. Je leur est envoyé plusieurs mail leur explicant ma situation mais c'est tjrs le même mail que je reçois (cette action dois ce faire sur votre compte ants.gouv) mais impossible de faire cette action car il me demande le code carte grise que je n'ai pas. Et a ce rythme là solution ne viendra pas d'eux.

J'aimerais que vous m'éclaircie sur cette situation qui devient infernale.

Dans l'attente de votre réponse, cordialement

-----  
Par janus2

Quelque mois plus tard je reçois des pv de stationnement

Bonjour,

Comment pouvez-vous recevoir ces "PV" si vous n'avez pas déclaré ce véhicule à votre nom ???

-----  
Par Yaya

Bonjour Janus

Car le garage a qui je les acheté a fait une déclaration en préfecture.

-----  
Par Yaya

Bonjour Janus

Car le garage a qui je les acheté a fait une déclaration en préfecture.

-----  
Par Yaya

Bonjour Janus

Car le garage a qui je les acheté a fait une déclaration en préfecture.

-----  
Par Yaya

Bonjour  
Pas de reponse pour m'aider

-----  
Par Jeremy57920

Bonjour,

Si j'ai bien tout les éléments, l'infraction a donc été commis après la cession au garage.  
Dans un premier temps, le DA permet au garage de lui donner un droit sur votre véhicule de manière temporaire avant la revente. Cela leur évite de refaire une carte grise pour une courte période. Mais le véhicule reste au nom du propriétaire qui l'a vendu au garage. Donc, en cas de contravention, le pv va à l'ancien propriétaire.  
Dans votre cas, si j'ai bien compris, le nom de la carte grise est celui de la personne qui vous l'a vendu. Cette personne a donc envoyé une réclamation avec désignation du nouveau propriétaire, vous (avec son certificat de vente).

A mon avis, dans votre cas, la solution serait de recontacter la personne qui vous a vendu le véhicule et de renoncer à sa réclamation et de trouver une solution amiable entre vous, lui et le garage. Puisque, rétablir une situation normale serait vraiment compliqué. Légalement, il n'aurait jamais pu vous vendre le véhicule, et n'étant pas propriétaire, vous ne pouvez pas le vendre (ou le céder) au garage.

Cordialement

-----  
Par Jeremy57920

Pour régulariser également la situation, je vous conseille de recontacter le garage pour qu'il refasse la CT à leur nom. En effet, la DA ne modifie pas le nom du propriétaire du véhicule. Cela équivaut à une procuration. Et en temps que professionnel, le garage aura plus de facilité à refaire la carte grise sans CT.

En espérant que cela puisse vous aider.

Cordialement

-----  
Par Yaya

Bonjour  
Pas de reponse pour m'aider

-----  
Par Suisse1291

Yaya, il y a eu de nombreuses réponses mais comme elles ne vont pas dans le sens que vous souhaitez, vous ne les lisez pas ou vous n'en tenez pas compte.

Pour être clair : une déclaration d'achat n'est pas un certificat de cession et seulement ce certificat de cession (modèle CERFA....) prouve le changement de propriétaire du véhicule et donc un changement de carte grise s'impose. Cela n'a pas été fait, vous restez, au regard de l'Administration, seul titulaire de la carte grise donc présumé responsable des infractions commises avec votre véhicule et relevées "à la volée". A vous de traiter cela avec votre garagiste.

-----  
Par Yaya

Bonjour  
Pas de reponse pour m'aider

-----  
Par Yaya

Bonjour  
Merci pour votre réponse suisse.

Je tiens compte des réponses mais malheureusement le véhicule ne passe pas au contrôle technique et le garage qui me l'a vendu ne veut rien entendre car il a bien stipulé vendu dans l'état. J'ai gardé la voiture presque 1 an en essayant de la réparer mais après avoir vu plusieurs mécanos et dépensé plusieurs centaines d'euros le résultat était le même. Donc après avoir vu comment m'en débarrasser la seule solution pour éviter ce qui m'arrive était de la vendre à un

professionnel.

Suisse: j'ai le certificat de cession et la déclaration d'achat. Simplement impossible d'enregistrer la vente sur le site sans avoir fait la carte grise. Je trouve ça assez absurde étant donné que la voiture ne s'est pas au C.T du coup comment je me débarrasse du véhicule ?????

Et surtout comment régler cette situation car j'ai la preuve que j'ai cédé le véhicule certificat de vente plus déclaration d'achat fait par le garage à qui je les cède. Mais voir que l'administration me bloque en me disant que le seul moyen est de déclarer sur le site sans sachant que je ne peux pas le faire. Je trouve ça assez révoltant. Je ne sais pas trop quoi faire c'est la raison pour laquelle j'ai demandé de l'aide sur ce site. Si j'avais la possibilité de faire la carte grise ou bien de rendre la voiture à l'ancien propriétaire bien sûr que j'ai déjà essayé ces solutions. Maintenant j'essaie de savoir s'il y a possibilité de régler ça juridiquement.

Faut-il que je prenne un avocat? Que je porte plainte ?

...??

Quelle solution ai-je à part contacter l'ancien ou le nouveau garage.

Merci